

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 93

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Ventes et cessions

792 405 995 RCS Salon-de-Provence.

ADF BARRAS TECHNOLOGIES.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 200000 EUR.

Adresse : Zone Industrielle la Bastide Blanche BAT G BP 80221, 13746 Vitrolles.

Date de commencement d'activité : 1^{er} janvier 2018.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion FUSION SIMPLIFIEE SAS ADF TIC au capital de 535 000 Euro siège social situé ZA Les Meillères 84160 CADENET RCS Avignon n° 379 888 738 ET SAS ADF BARRAS TECHNOLOGIES, au capital de 200.000€ siège social ZI La Bastide Blanche Bat G - BP 80221 - 13746 Vitrolles cedex RCS Salon de Provence n° 792 405 995 AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Vitrolles en date du 31 juillet 2018 et avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018, La Société ADF TIC, Société par actions simplifiée au capital de 535.000 euros, ayant son siège social à ZA Les Meillères 84160 CADENET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 379 888 738 et la Société ADF BARRAS TECHNOLOGIES, Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, ayant son siège social à ZI La Bastide Blanche Bat G - BP 80221 - 13746 Vitrolles cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 792 405 995, ont établi le projet de fusion simplifiée de la Société ADF BARRAS TECHNOLOGIES par la Société ADF TIC. La fusion simplifiée est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport partiel d'actif par l'Associé Unique des deux sociétés. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet d'apport partiel d'actif a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Salon-de-Provence pour la société SAS ADF BARRAS TECHNOLOGIES et au greffe du Tribunal de commerce d'Avignon pour la SAS ADF TIC. Pour avis.